



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 février 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
12 février 2015

Date d'affichage
12 février 2015

Objet de la délibération
*Direction des finances –
Service finances – Reprise
anticipée du résultat 2014 -
Service public
d'assainissement.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe, CHAUCHE Dalal donne procuration à RAVINAL Danièle, CHOLLEY Jocelyne donne procuration à CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 15 avril, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015 Service public d'assainissement.

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT l'état de reprise anticipée du résultat 2014 service public d'assainissement, visé par le receveur municipal ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **REPORTE** le résultat 2014 ainsi qu'il suit :

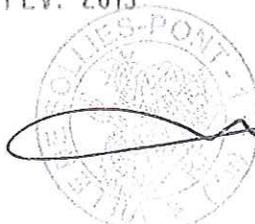
Résultat global de la section de fonctionnement 2014	+ 709 614,71
Solde d'exécution de la section d'investissement 2014 chapitre 001	+ 93 441,29
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2014	- 4 104,00
Besoin de financement de la section d'investissement	-
Couverture du besoin de financement 2014 (compte 1068)	-
Solde du résultat de fonctionnement chapitre 002	+ 709 614,71

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 FEV. 2015
et publication ou notification du

26 FEV. 2015



COMMUNE DE PONT-DE-FRANCE
Mairie
Rue de la République
69100 Pont-de-France
Téléphone : 04 78 00 00 00
Fax : 04 78 00 00 00
E-mail : mairie@pont-de-france.fr
Site Internet : www.pont-de-france.fr

COMMUNE DE SOLLIES-PONT
BUDGET ASSAINISSEMENT

REPRISE DU RESULTAT 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	228 737,57		144 742,87
Excédent reporté 2013	625 620,01		0,00
<u>TOTAL cumulé</u>	854 357,58		144 742,87

SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE **709 614,71**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	163 488,95		22 385,55
Restes à réaliser	0,00		4 104,00
Déficit reporté 2013	0,00		47 662,11
<u>TOTAL</u>	163 488,95		74 151,66

Excédent de l'exercice (hors Restes à réaliser) **93 441,29** c/001

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL avec Restes à Réaliser) **0,00** c/1068

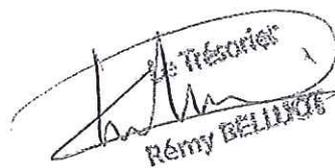
Excédent ordinaire à reporter **709 614,71** c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 23 janvier 2015

Certifié conforme,
Docteur André GARRON
Par délégation
Mme Danièle RAVINA
Adjointe au Maire
Déléguée aux finances et au budget



Certifié conforme,
Le Trésorier,



ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2014

Etablissement : ASSAINISSEMENT
Budget : ASS

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
2031	2014000002	JOINAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	G2C ENVIRONNEMENT	07/03/2014		4.104,00
TOTAL						4.104,00

Désignation de l'établissement : ASSAINISSEMENT

Comptable assignataire : ARRETE A LA SOMME

Signature : Docteur André GARRON
Par délégation
Danièle RAVINAL
Adjointe au maire
Déléguée aux finances - Budget
Commande publique

31 DEC 2014



BUDGET ASSAINISSEMENT DE SOLLIES-PONT

2014

ETAT DES RESTES A REALISER

INVESTISSEMENT

RECETTES

ETAT NEANT

Fait à Selliès-Pont le 31 décembre 2014

Le Maire,
Docteur André GARRON

Docteur André GARRON

Par délégation

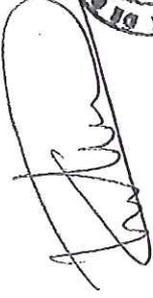
Danièle RAYONIAL

Adjointe au maire

Déléguée aux finances - Budget -

Commande publique

Le Trésorier,
Rémy BELLUOT



30302 -ASST -SOLLIES-PONT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	928 568,80	773 237,01	1 701 805,81
Titres de recettes émis (b)	163 488,95	364 737,57	528 226,52
Réductions de titres (c)	0,00	136 000,00	136 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	163 488,95	228 737,57	392 226,52
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	928 568,80	773 237,01	1 701 805,81
Mandats émis (f)	22 385,55	144 742,87	167 128,42
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	22 385,55	144 742,87	167 128,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	141 103,40	83 994,70	225 098,10
(h - d) Déficit			

30302 - ASST - SOLLIES-PONT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - SOLLIES-PONT					
Investissement	-47 662,11	0,00	141 103,40	0,00	93 441,29
Fonctionnement	685 215,81	59 595,80	83 994,70	0,00	709 614,71
Sous-Total	637 553,70	59 595,80	225 098,10	0,00	803 056,00
TOTAL III	637 553,70	59 595,80	225 098,10	0,00	803 056,00
TOTAL I + II + III	637 553,70	59 595,80	225 098,10	0,00	803 056,00